

ARRETE MUNICIPAL

N° 183-2024

Arrêté du 17 octobre 2024

OBJET : Défilé de l'association LA FNACA – 11 novembre 2024

Autorisation et réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir de police du Maire,

En accord avec les services de Gendarmerie

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors du défilé organisé par l'association LA FNACA le lundi 11 novembre 2024

ARRETE

Article premier :

Le défilé organisé par l'association LA FNACA est autorisé le lundi 11 novembre 2024 de 11 h à 12 h00 sur le parcours ci-après :

Départ à 11 h : devant les Foréziales- Rue Philibert Gary, Rue Emile Dupayrat, Rue de Boissieu, Avenue du Pont, Place de la République (parcours aller-retour)

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking des Foréziales le lundi 11 novembre 2024 de 8 h à 14 h

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur 4 places sur la place de la République côté sanitaires publics le lundi 11 novembre 2024 de 8 h à 14 h

Article 2 :

La circulation des véhicules sera réglementée en fonction de l'avancée du défilé. La signalisation de la réglementation de stationnement sera mise en place par les services techniques et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance.

Article 3 :

La protection pour le passage de l'avenue du Pont à la Place de la République sera assurée par les services de Gendarmerie.

Article 4 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Le Chef de la Brigade de Gendarmerie et au service de la police municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Directeur Général des Services, au service de la Police Municipale, aux services de Gendarmerie, aux services techniques et affichée en Mairie.

Le Maire,
Serge PERCET

